

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Germinal.

(Ere vulgaire).

Samedi 16 Avril 1796.

Ordres adressés par la Porte à tous les pachas des provinces, de réunir promptement toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie, pour marcher vers Constantinople. — Regret de l'armée française sur la retraite du général Pichegru. — Demandes faites à la convention batave par le ministre de France, concernant la régie des biens de l'électeur palatin, situés en Hollande. — Insurrection arrivée au Havre, parmi les équipages de plusieurs bâtimens prêts à mettre à la voile pour Brest.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 15 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

T U R Q U I E.

De Constantinople, le 20 février.

La Porte vient d'adresser de nouveaux ordres très-pressans à tous les pachas des provinces de réunir le plus promptement possible toutes les troupes d'infanterie & de cavalerie, & de les tenir prêts à marcher au premier signal vers Constantinople, d'où elles passeront dans la Servie & dans la Bulgarie. Leur destination ostensible est d'aller combattre Pâssan-Oglou, chef des rebelles, qui a rassemblé des forces considérables dans son pays: cependant comme il a été donné en même tems des ordres pour armer en toute diligence 20 vaisseaux de guerre qui doivent être prêts à mettre à la voile dans les premiers jours d'avril, & que ces forces ne peuvent avoir pour objet ni la Servie, ni la Bulgarie, on suppose avec raison que le divan songe à se mettre en défense contre les attaques dont les Russes menacent nos provinces d'Europe & peut-être même cette capitale. On est informé en effet que la Russie a assemblé près de 150 mille hommes dans la Crimée & sur les bords de la mer Noire. Le vœu du peuple n'est pas en général pour la guerre contre les Russes, & le divan dissimule à

raison de cela le véritable motif de ses grands armemens.

On a appris depuis quelques jours que les troupes ottomanes ont remporté un avantage sur les Russes du côté de la Géorgie, & cet événement a, dit on, relevé le courage de la Porte; de sorte qu'on croit qu'elle se trouvera incessamment engagée dans une nouvelle guerre qui peut devenir très-funeste, sur-tout si les nouveaux alliés de la Russie y prennent part par terre & par mer, comme le dernier traité conclut entre eux semble l'indiquer.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 20 mars.

Rien n'est encore décidé sur la jonction de l'escadre suédoise avec la nôtre, & l'on écrit de Carlserone qu'on n'y fait encore aucune disposition pour armer. Ceci autorise en quelque sorte le bruit qui a couru que la cour de Suede ne prendroit aucune part cette année aux mesures combinées pour le maintien de la neutralité maritime du Nord.

On a vu dans le tems un extrait de l'instruction adressée aux ministres danois près différentes cours relativement à la résolution prise par le roi de reconnoître le ministre de France Grouvelle. Celui-ci, dans une lettre au comte de Bernstorff, lui a demandé avec autant de décence que de franchise & de loyauté, quelques éclaircissemens sur diverses expressions de cette instruction qui sembleroient mettre quelques restrictions à la reconnaissance du ministre de la république française. La réponse du premier ministre à cette lettre ne laisse plus aucun nuage sur la franchise de la cour dans cette circonstance; elle sert en même tems à prouver la considération personnelle que le citoyen Grouvelle a acquise dans sa mission. Voici cette lettre:

M O N S I E U R,

Je suis reconnaissant & très-sensible aux sentimens ex

primés dans la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre part : ils augmentent mon estime ; & quoique je ne sache rien ajouter à ce que je vous ai dit de bouche, j'en tire avec plaisir dans vos souhaits, & je ne balance pas à vous donner des explications amicales, même sur des objets qui n'admettent pas des discussions ministérielles. L'instruction que j'ai donnée à quelques ministres du roi à plusieurs cours étrangères, est de ce nombre ; elle est devenue publique sans notre aveu ; elle n'est rien moins qu'une déclaration à ces cours ; nous n'en avons fait aucun. C'est une simple instruction officielle, uniquement destinée à l'information de ceux à qui elle est adressée, qui se rapporte à la correspondance antérieure, qui est parfaitement conforme à la vérité, & qui, ne respirant que la justice, rendue à la constitution française actuelle, ne peut certainement pas nous compromettre avec elle, mais plutôt avec ceux qui ne l'aiment point. Cela est d'une évidence parfaite, que j'affoibirois si je voulois l'expliquer davantage.

Vous savez d'ailleurs que votre admission a été sans la moindre réserve, absolument dans les formes usitées & les plus solennelles que nous connoissons. Nous ne faisons jamais les choses à demi ; & comme vous êtes témoin de nos démarches & de nos procédés, j'aime fort à vous adopter aussi comme juge, & je compte aussi sur votre impartialité. Comptez de même sur la haute considération avec laquelle je suis, monsieur, &c.

Signé, BERNSTORFF.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 4 avril.

Il est arrivé ici un officier saxon pour prendre des arrangements relatifs à la prochaine arrivée du contingent des troupes de Saxe : le 14 ou le 15 ces troupes seront rendues à Darmstadt, où elles prendront des cantonnemens jusqu'à ce que de nouveaux ordres leur indiquent la place qu'elles devront occuper devant l'ennemi. Au reste, l'arrivée de ce contingent ne détruit pas les espérances de paix ; tout le monde y croit, tout le monde s'en flatte, & l'on doit convenir que diverses circonstances concourent à autoriser de semblables espérances.

Le retard de l'arrivée de l'archiduc Charles est indéfini, & les lettres de Vienne portent qu'il ne s'étoit pas encore mis en route le 27 mars.

On mande de Wezel qu'il y a de grands mouvemens depuis quelque tems parmi les troupes françaises. Trente-six pièces de canon de 24 venant de Venloo, sont passées à Elberfeld pour se rendre à Dusseldorff, où s'est rendue la garnison de Crevell.

Des Français arrivés de Landau rapportent que l'armée française a témoigné de grands regrets sur la retraite du général Pichegru ; & s'il falloit ajouter foi à ce qu'ils disent, on penseroit que cette armée n'est pas encore complètement fournie de tout ce dont elle a besoin pour entrer en campagne.

Les lettres de Coblenz nous apprennent que les Français continuent de se fortifier sur la Moselle.

(Gazette de Francfort.)

H O L L A N D E.

De la Haye, le 25 mars.

Cinq cents hussards français, des troupes qui sont en

garnison ici, ont été réformés & placés dans l'infanterie ; ce qui leur a causé du mécontentement.

Un grenadier français, ayant crié *vive le roi ! vive la prinnee d'Orange !* a été d'abord arrêté & fusillé ce matin. Lorsqu'on l'arrêta, il voulut se couper la gorge & se fit une grande blessure. On a été obligé de le conduire au lieu de l'exécution dans une brouette, & on l'a lié à un arbre. On dit que son pere & sa mere ont été guillotines à Paris. Lorsqu'on l'arrêta, il dit : *Je suis malheureux ; je veux mourir.* C'étoit un jeune homme bien fait & d'environ 22 ans.

Le citoyen Lestevenon a proposé dans la séance d'hier de nommer un comité particulier pour administrer les biens du ci-devant stathouder. On a demandé qu'il rédigeât cette proposition par écrit.

Le ministre français Noël, par ordre du directoire, a demandé à la convention que les agens de la république française ne fissent point troubles dans l'administration des biens appartenans à l'électeur palatin, situés dans le marquisat de Berg-Op-Zoom, & acquis à la France par le droit de la guerre. Il a demandé aussi qu'il fut permis aux commissaires français de prendre possession des biens des émigrés de cette nation, situés dans les Provinces-Unies.

Ces demandes ont été renvoyées à la commission des relations étrangères, pour y faire droit.

On écrit de Hambourg que le 27 mars le prince Frédéric d'Orange est arrivé à Cuxhaven, d'où il va se rendre à Vienne ; ce qui confirme en quelque sorte le bruit répandu que ce jeune prince entre au service de l'empereur avec le grade de général major.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 22 germinal.

Quoique toutes les apparences semblent annoncer que la paix est au moment de se conclure, cependant les préparatifs guerriers n'en continuent pas moins avec activité sur le Haut & Bas-Rhin. Le général Jourdan vient de faire passer sur la rive droite de ce fleuve un grand nombre de pionniers & de travailleurs, afin qu'ils achevent de suite les ouvrages défensifs destinés à couvrir Dusseldorff. Ce général, dans la vue d'économiser, a également donné ordre de ne plus jeter le pont de bateaux de Grimlinghausen & de renvoyer les bateliers en Hollande. C'est un bénéfice pour la république, qui payoit, par chaque bateau, depuis 7 jusqu'à 9 florins par jour. Mais pour faciliter la communication d'une rive du Rhin à l'autre, d'une manière moins coûteuse, outre le pont de bateaux établi vis-à-vis Dusseldorff, il en sera formé un second à Kayserweert.

Du côté de Coblenz, les généraux républicains ont mis en réquisition un grand nombre de bateaux & d'embarcations de toutes les grandeurs, que l'on a amenés dans la Moselle.

Depuis quelques jours, il est passé par cette ville plusieurs divisions de canoniers venant des frontières de la république, & qui ont ordre de se porter dans le duché de Berg. Une multitude de chevaux de remonte nous arrivent aussi continuellement, & sont distribués à mesure dans les régimens qui en manquent.

On vient d'annoncer aux troupes composant notre garnison, que, d'après le décret rendu par le corps légis-

latif, leur solde seroit payée dorénavant en valeur fixe, c'est-à-dire, en mandats, promesses, rescriptions, ou en assignats à trente capitaux pour un. Cette nouvelle n'a pas été reçue favorablement du militaire, qui n'aperçoit pas le moyen de subsister avec du papier dans nos départemens, où, quelque nom qu'il porte, il est toujours regardé avec une défaveur singulière.

Les Hollandais persistent toujours à ne permettre la libre navigation de l'Escaut qu'aux vaisseaux de leur nation & à ceux de la république française; quant aux navires neutres ou alliés, l'entrée de ce fleuve leur est toujours obstinément refusée. C'est rendre illusoire la liberté de l'Escaut, que d'y mettre de pareilles restrictions. Au reste, nous ajouterons une grande vérité; c'est que l'on fait peu de cas de cet avantage dans nos départemens, & qu'on ne le regardera comme réel, que quand une paix solide aura assuré définitivement notre état politique. Nous ajouterons encore que l'on eroit généralement que la république française, contente d'assurer son indépendance, restituera, si non toutes ses conquêtes, au moins la majeure partie.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes, le 17 germinal.

Il paroît qu'on a été induit en erreur sur la prise de la corvette l'Etourdie; ce ne peut être par la même division qui a attaqué notre convoi de Brest, le 2 germinal près Audierne; car une lettre de Port-Malo, du 28 ventôse, parle non pas de la prise, mais de l'incendie de cette corvette commandée par le citoyen Dusalvoir, après son attaque, par une division anglaise près de Port-Malo.

Suivant cette lettre, une division anglaise a attaqué un convoi français de huit navires escortés par l'Etourdie; à la suite d'une vigoureuse résistance où le commandant de l'Etourdie a été tué, ainsi que plusieurs hommes de l'équipage, ceux restés y ont mis le feu & se sont sauvés à la nage à terre; quatre des bâtimens de transport de ce convoi se sont aussi brûlés; le reste s'est échoué; un seul a été pris. Ils étoient chargés de vin, cuivre, sel, bordages, &c.

Aussitôt cette affaire, les Anglais, au nombre d'environ 300, se sont emparés du petit fort d'Erquy; mais ils en ont été chassés presque aussitôt par 80 républicains survenus de l'intérieur, & avec beaucoup de perte de leur côté; ils se sont même rembarqués avec beaucoup de peine.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

De Paris, le 26 germinal.

Avant hier on a proclamé, dans toute l'étendue du canton de Paris, la loi sur les mandats. Elle s'est terminée par l'observation à tous les citoyens que la circulation des mandats pouvoit sauver la république, tandis que leur défaut produiroit des maux incalculables.

Suivant une lettre de Rouen, en date du 23 de ce mois, l'agent des Etats Unis d'Amérique dans ce port a reçu l'avis officiel que le traité de paix des Etats-Unis avec le dey

d'Alger, qui est en négociation, n'est pas encore conclu, & qu'en conséquence il ne seroit pas prudent aux navires américains de passer dans la Méditerranée avant d'avoir eu des informations ultérieures.

On mande du Havre, qu'il vient d'y éclater une insurrection parmi les équipages des frégates & autres bâtimens de guerre destinés à escorter un convoi prêt à partir pour Brest. On avoit mis autant de patience que de soins & de tems à équiper cette flotille; & au moment qu'elle alloit appareiller, la révolte a éclaté & la désertion la plus honteuse a eu lieu. Le ministre de la marine Truguet a informé le directoire de la hauteur avec laquelle les marins de la flotille ont adressé au commissaire de la marine du Havre, des demandes exagérées & inadmissibles; & en même-tems il a été ordonné au citoyen Fleville-Lepeley de faire rechercher les auteurs de cette révolte & de les faire traduire sur-le-champ devant un jury militaire pour y être jugés.

Suivant les derniers avis reçus de Nantes, d'Angers & des autres départemens infestés de chouans, ils sont battus, dispersés, mis en fuite, par-tout où ils sont rencontrés par les troupes républicaines. Il y a lieu de croire que cette malheureuse guerre, qui ressemble aussi à une chasse plus qu'à une guerre, ne tardera pas à être terminée, suivant les vœux de tous les amis de l'humanité & du gouvernement.

On a annoncé dans divers papiers publics que le gouvernement, voulant parvenir à des moyens d'économie, avoit résolu de supprimer, à compter du premier floréal prochain, le salaire qu'il donne à certains journaux pour former l'esprit public; les uns prétendoient que les sommes distribuées étoient immenses, les autres soutenoient au contraire que ces gratifications formoient une somme très-modique. Un citoyen, jaloux de vérifier les faits, a vu chez le ministre du département l'état des dépenses à payer pour cet objet par la trésorerie; & voici cet état qui nous a été communiqué, & dont nous ne garantissons pas l'authenticité.

En pluviôse, pour abonnemens pendant ce mois.

	livres.
Au Rédacteur.	1,500,000.
A Réal, pour le Journal des Patriotes de 1789.	500,000.
A Louvet, pour la Sentinelle.	500,000.
Au Bonhomme Richard.	500,000.
A un autre journal dont le nom est échappé à l'observateur.	500,000.
Total.	3,500,000.

Dans les états des 9 et 19 ventôse.

A Rousseville, pour l'Orateur Plébéien.	540,000.
A Imbert-la-Platière, pour le Courrier de Paris.	400,000.
A Sibucé, pour l'Ami des Loix.	1,000,000.

Par mois.	544,0000.
Et par an.	65,280,000.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DOULCET.

Séance du 26 germinal.

Camus rappelle au conseil qu'il a chargé la commission de la classification des loix de lui en présenter une sur les délits de la presse, & qu'il lui a renvoyé aussi le message du directoire relatif aux écrits sans nom d'auteur ni d'imprimeur. La commission a cru devoir traiter ces deux objets en même-tems; mais le terme qui est fixé au 28 pour faire son rapport, lui a paru trop court; elle demande un délai.

Savary s'y oppose; il pense que rien n'est si urgent que ce rapport. Paris est inondé d'écrits incendiaires; on prêche le royalisme; on excite le peuple au pillage, au massacre: ces écrits peuvent être la cause des plus grands désordres.

Le conseil arrête que ce rapport se fera le 28.

Un membre est entendu sur le projet de résolution relative à la manière de constater la validité des prises maritimes.

Fermond interrompt la discussion pour soumettre au conseil le projet d'instruction pour l'exécution de la loi du 28 ventôse dernier sur les mandats.

Divers amendemens sont proposés & adoptés, quand cette discussion est aussi interrompue par un membre qui demande que le conseil entende la lecture d'un message important du directoire exécutif.

Le conseil arrête que la discussion sur le projet d'instruction continuera demain.

Le président invite les membres du conseil à se réunir de bonne heure, parce qu'au grand ordre du jour on doit discuter le projet de loi sur les associations qui s'occupent de questions politiques.

On lit le message du directoire exécutif, par lequel il demande une loi contre les provocateurs au rétablissement de la royauté & de la constitution anarchique de 93, qui chaque jour éludent celles qui existent; des orateurs séditieux prêchent, dans les groupes, la dissolution & le massacre du corps législatif & du gouvernement. Les autorités ne peuvent que les faire arrêter & conduire devant les juges. Mais ceux-ci, faute de loix, sont obligés de les renvoyer. Cependant le directoire enverrait se charger d'une trop grande responsabilité s'il n'avertissait les législateurs du danger & ne les exhortoit à prendre une prompte détermination à cet égard.

Savary assure qu'on essaye tout pour égarer les troupes; mais il a long-tems vécu au milieu d'elles dans les camps, il ose répondre de leur bon esprit.

Talet dit qu'on veut faire de Paris le quartier-général des chouans; il exhorte le peuple à se délier de ses ennemis; il lui signale les journalistes & les agitateurs, qui cherchent à l'égarer pour écraser la république sous les ruines de la liberté.

Une expérience de cinq ans, dit Lecointe, nous a appris à reconnoître les symptômes des agitations populaires dirigées par le royalisme; depuis huit jours ils sont effrayans; il faut le dire, le danger est moindre quand on en est prévenu. Mais il faut agir, non parler.

Je demande que vous nommiez une commission qui demain vous présentera un projet de loi contre les provocateurs au rétablissement du royalisme.

La loi existe, eric-t-on.

Et contre ceux qui excitent au rétablissement de la constitution de 91 & 93, continue Lecointe; mais il faut punir les provocations écrites comme les provocations verbales: avec des phrases oratoires on vous a empêché de couper le mal dans sa racine, d'arracher le poignard des mains des factieux.

A l'ordre, s'écrie Philippe Dalleville; je retiens la parole pour demander que l'opinant soit rappelé à l'ordre. Je dis ma pensée toute entière, répond Lecointe; ce qui arrivera ne prouvera que trop peut-être que j'ai raison.

Le conseil nomme une commission pour lui faire un rapport demain sur ce message du directoire. Les membres qui la composent sont Treilkhard, Camus, Mathieu, Daanou & Crassous.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHEZ.

Séance du 26 germinal.

La discussion s'ouvre sur la résolution relative à la fabrication des monnoies.

Laffon-Ladebat ne voit pas de raison pour rapporter la loi existante. Le numéraire n'est pas plus abondant qu'au tems où elle a été portée; la guerre n'est pas terminée; il faut donc continuer, jusqu'à ce que nos rapports avec toutes les autres nations soient rétablis, à faire le sacrifice des droits de fabrication: c'est la prime la plus naturelle qu'on puisse accorder pour encourager l'importation des métaux.

On veut économiser les droits de fabrication; mais on diminue par là la quantité des importations; on diminue aussi la quantité de monnaie; le numéraire fabriqué en France ne ferait-il que traverser la république, cela suffirait pour donner de l'activité au commerce & rembourser l'état des légères dépenses de fabrication. — Laffon rejette la résolution.

Lacué pense que dans un moment où la république est privée de numéraire, elle doit se décharger de la dépense du monnayage, dépense qui s'élèvera de 3 à 400,000 liv.; ce qui doit réellement être supportée par les particuliers.

Dupont soutient que pour engager les particuliers à porter des lingots à la monnaie, il faut leur présenter un avantage plus grand que ceux que leur offrent les orfèvres.

Richoux annonce qu'il a vu des officiers de l'hôtel des monnoies, que les frais de fabrication coûtent 12 pour cent, tandis que les particuliers n'en paient qu'un centime.

L'argent d'Espagne, dit Lebrun, ne peut passer en France que par fraude, & alors celui qui l'introduit s'exempte de payer 4 pour cent de droit d'exportation. Si à ce premier gain vous ajoutez encore le sacrifice des droits de fabrication; ce serait ruiner la république pour enrichir le particulier.

Le conseil approuve la résolution.

Synonymes Français, par l'abbé Roubaud; nouvelle édition, par ordre alphabétique, soigneusement corrigée & augmentée d'un très-grand nombre de synonymes; 4 vol. in-8°. A Paris, chez Bossange, Musson, Besson & Barbeau freres, libraires.